

2014

novembre

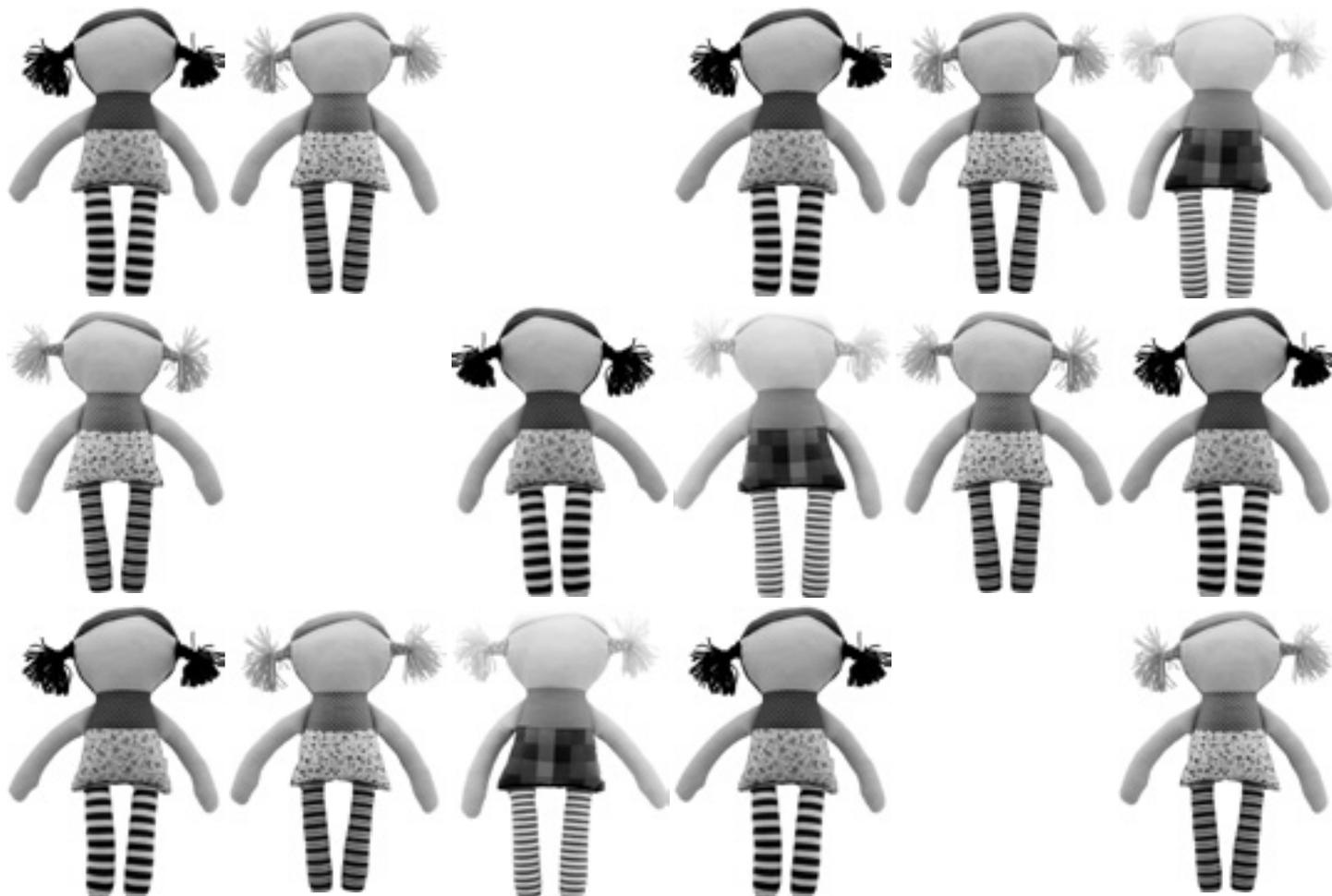
le Souffleur

no.36

2 francs

LE JOURNAL QUI NE MANQUE PAS D'AIR

périodique édité par l'Association des Amis d'Arc en Scènes · rue de Beau-Site 30, CH-2300 La Chaux-de-Fonds · www.tpr.ch>À propos



une femme sans histoire

Sommaire

6 Un film à l'origine
d'une pièce de théâtre

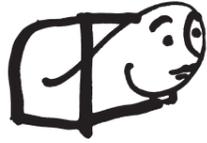
8 Entretien avec **Dorian Rossel**
metteur en scène de la pièce

14 Le Code pénal suisse
à propos de l'infanticide

15 Qu'est-ce que
le déni de grossesse?

16 Au cœur de l'horreur
par Marco Vannotti

19 *une femme sans histoire,*
ou une histoire sans femme?



le billet du comité

Chers Ami(e)s,

Réunis exceptionnellement en 2009, les Conseils généraux de Neuchâtel, Le Locle et La Chaux-de-Fonds avaient approuvé un rapport prévoyant en particulier la création d'un Centre régional des arts de la scène « *qui sera localisé dans les locaux actuels du TPR à Beau-Site* » et qui « *collaborera (résidences et/ou coproductions) avec des compagnies de la région ou hors canton - capables de faire rayonner le canton au-delà des frontières régionales* ». En 2011, le canton et les villes ont confirmé cette mission spéciale confiée au TPR qui devint *Centre neuchâtelois des arts vivants*.

Le *Souffleur* a pour objectif d'apporter aux membres de notre association et au public en général des informations et réflexions sur les créations et coproductions du *TPR-Centre neuchâtelois des arts vivants*. Compte tenu de sa mission, ce dernier participe à de nombreuses coproductions et organise à Beau-Site un grand nombre de résidences qui permettent à divers metteurs en scène de créer des spectacles qui rayonnent loin à la ronde.

Notre comité n'a pas les moyens d'éditer un *Souffleur* pour chaque création issue d'une résidence à Beau-Site, mais il est heureux de pouvoir consacrer ce numéro au nouveau spectacle de Dorian Rossel; celui-ci a été créé suite à plusieurs résidences à Beau-Site entre mai et août 2014 avant d'être présenté au Festival de la Bâtie à Genève et de l'être tout prochainement à Beau-Site. Dorian Rossel avait déjà bénéficié d'une

résidence à Beau-Site en 2010 et le *Souffleur* avait présenté son spectacle *Soupons* dans le N° 17.

La nouvelle pièce présentée par Dorian Rossel, *Une femme sans histoire*, a été écrite d'après le docu-fiction de Jean-Xavier de Lestrade sur les minutes du procès de l'affaire dite des « bébés congelés », film intitulé *Parcours meurtrier d'une mère ordinaire. L'affaire Courjault*. Ainsi, ce numéro vous donnera tout d'abord quelques repères au sujet du cinéaste et de son film. Vous pourrez ensuite lire une interview de Dorian Rossel.

Sa pièce a ceci de particulier qu'elle n'évoque pas simplement le déroulement du procès d'une mère criminelle mais qu'elle suscite une réflexion très vaste et stimulante sur la place de l'enfant et de la mère dans la société, sur l'importance du désir (en particulier d'enfant), sur le poids de l'histoire familiale, sur les effets de l'action judiciaire et, de manière générale, sur l'importance de la parole tout au cours d'une vie.

Ce numéro évoque en particulier le thème du déni de grossesse mais apporte surtout divers regards et réflexions sur cette histoire dramatique. A ce titre nous remercions tout particulièrement Mme Claudine Stähli-Wolf et le Dr Marco Vannotti, psychiatre-psychothérapeute, pour leurs contributions.

Comme déjà indiqué dans le dernier *Souffleur*, à l'issue de la dernière représentation, **le 29 novembre**,

le TPR et notre association **vous invitent**, sur inscription, à **rencontrer les comédiens autour d'un repas** (simple mais goûteux!) qui sera concocté par quelques membres de notre comité. **N'oubliez donc pas de vous inscrire au plus vite par poste, téléphone ou courriel (Rue de Beau-Site 30, 032 912 57 77, amis@tpr.ch).**

Pour la petite histoire, nous vous rappelons que le premier numéro du *Souffleur* est paru en novembre 2004 et que, pour fêter le dixième anniversaire de notre publication, nous venons de déposer la collection complète des *Souffleur* auprès de la Bibliothèque nationale suisse et de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds qui nous les ont demandés.

Nous vous souhaitons bonne lecture et bon spectacle à Beau-Site dans la salle qui vient, lors d'une récente petite cérémonie, d'être nommée *Salle Charles Joris*, en hommage à celui qui a dirigé le TPR pendant 40 ans.

Le comité

Gisèle Ory, présidente
Francis Bärtschi
Pierre Bauer
Anne Bolay Bauer
Violaine DuPasquier
Josiane Greub
Leyla Kizildag
Caroline Neeser
Michel Nicolet
Gaston Verdon

pour

en savoir

plus

Une femme sans histoire

à l'affiche



L'affaire des bébés congelés



l'argument

Une femme sans histoire

Devant nous se joue le récit d'une femme sans histoire, mais dont le passé est bien chargé d'histoires.

Pour elle, le temps s'est arrêté, bloqué par une histoire familiale qui la condamne à la répétition.

L'absence de désir de nouveaux enfants va la conduire à des entreprises meurtrières.

Par la suite, grâce à la prise de conscience de ses actes, cette femme se réappropriera peu à peu son histoire personnelle; il s'agira de briser le cercle infernal du déni dans lequel elle se trouve emprisonnée.



Un film à l'origine d'une pièce de théâtre

les origines

Parcours meurtrier d'une mère ordinaire. L'affaire Courjault.

La pièce mise en scène par Dorian Rossel est l'adaptation du documentaire-fiction du réalisateur français Jean-Xavier de Lestrade, sorti en 2009.

Né en 1963, Jean-Xavier de Lestrade a étudié le droit et le journalisme avant de devenir réalisateur et producteur d'émissions de télévision, reportages et documentaires. Sa filmographie comprend notamment *Un coupable idéal* (2002, récompensé d'un Oscar) et *Souçons (The Staircase)* (2004) suivi de *Souçons. La dernière chance* (2012).

Il part également d'un fait réel dans sa seule œuvre de fiction à ce jour, *Sur ta joue ennemie* (2008), qui porte à l'écran l'incompréhensible parcours d'un adolescent meurtrier de sa famille. Lestrade s'intéresse à des êtres humains en difficulté, à leurs motivations profondes, aux thèmes de la culpabilité et du remords, à la possibilité d'une rédemption.

Plusieurs de ses films interrogent le fonctionnement de la justice et mettent en avant la figure de l'avocat de la défense, qu'il s'agisse des « avocats sans frontières » au Rwanda ou des collaborateurs du « Public Defender's Office » de l'État de Floride.

L'affaire Courjault

Informé d'abord comme tout le monde par la presse, Lestrade a commencé à s'intéresser de plus près à des actes qui paraissent totalement insensés. Ayant accès au dossier d'instruction, il se demande si Véronique Courjault est réellement cette mère indigne, cette Médée moderne, ce *monstre* - le terme apparaîtra régulièrement dans les débats et dans la presse.

Elle lui paraît prise entre deux attitudes possibles : répondre logiquement aux questions posées et être considérée comme une criminelle qui a prémédité son geste, ou tenter sans y parvenir d'expliquer en profondeur ce qu'elle a vécu, au risque de passer pour folle. Dans les deux cas, elle ne sera pas comprise. Une véritable analyse, au sens psychologique du terme, aura finalement lieu durant le procès.

Le film

Lestrade décide quelques semaines avant le début du procès de monter un projet autour de l'affaire Courjault. La France interdisant que les procès d'assises soient filmés, le réalisateur engage deux sténos qui rempliront 850 pages de notes !

« Nous sommes au cœur de la complexité humaine. Véronique n'avait pas un destin de criminelle. C'est plus intéressant que de se pencher sur un criminel qui a été tabassé et violé pendant toute son enfance. Il y a une fascination et une répulsion à la fois. Fascination parce qu'elle est comme nous, mais répulsion parce que l'acte commis est inimaginable. »

Jean-Xavier de Lestrade
L'Express, 2009¹

Alors qu'*Un coupable idéal* avait été tourné en temps réel, durant le procès d'un jeune Noir accusé d'assassinat, *L'affaire Courjault* recourt à un autre dispositif : quelques séquences

du plan-séquence, jusqu'à une durée de 5 ou 6 minutes ; la caméra portée contribuant à donner aux images un caractère de vérité.

Lestrade a choisi un certain nombre de

accepte non seulement d'être incarné par un comédien mais aussi de répondre aux questions du réalisateur. Son point de vue ponctue la lente prise de conscience de sa femme au long des interrogatoires menés par l'accusation et la défense. Comme son entourage, il s'interroge sur son aveuglement face à ces grossesses passées inaperçues.

D'abord sceptique face à la démarche de Lestrade, Véronique Courjault a admis que cela pourrait aider les gens à la comprendre. Véritable outil pédagogique, le film aborde, par le choix des thématiques effectué par le réalisateur pour donner du sens au parcours de cette femme, et grâce aux interventions des experts psychiatres, des questions fondamentales : qu'est-ce que devenir mère ; qu'est-ce que le déni de grossesse ; l'histoire familiale d'une personne peut-elle expliquer le clivage de la personnalité constaté dans cette affaire ; comment la parole peut-elle enfin être prise par des êtres habitués à se taire, et être entendue par la justice.

Caroline Neeser

comment la parole peut-elle enfin être prise par des êtres habitués à se taire, et être entendue par la justice

d'archives introduisent les scènes de tribunal interprétées par des comédiens (accusée, procureur, avocats, témoins, experts) et les interviews de certains protagonistes du drame (mari, famille), ce qui permet de multiplier les points de vue. Dans les deux cas, Lestrade adapte un archétype du cinéma américain, le « film de procès ».

Les comédiens sont choisis en fonction de leur ressemblance physique avec les protagonistes. Il ne s'agit pas d'une volonté « illusionniste » mais d'obtenir un effet de réel, un équilibre entre fiction et réalité.

La reconstitution donne plus de liberté au réalisateur dans les mouvements des caméras et la durée des plans - utilisa-

thématiques qui organisent la matière filmée en autant de chapitres annoncés à l'écran. S'il y a eu réécriture pour aboutir à environ 70 pages de scénario, les mots prononcés par l'actrice, Alix Poisson, sont ceux de Véronique Courjault.

L'actrice a d'ailleurs lu l'intégralité de la transcription afin que cette parole imprègne son corps, son jeu, sa gestuelle, provoquant une émotion réelle chez elle, chez ses interlocuteurs et chez les spectateurs.

Notre vie sur l'écran ?

En cours de tournage, Jean-Louis Courjault autorise Jean-Xavier de Lestrade à mener son projet à bien ; il

¹ www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/l-affaire-courjault-reconstituee-pour-la-tele_834096.html

l'entretien avec

Dorian Rossel

Metteur en scène de la pièce *Une femme sans histoire*

propos recueillis par

Violaine DuPasquier

Pourquoi avoir choisi de mettre en scène ce docu-fiction (plutôt qu'un fait divers, directement)?

Au départ, effectivement, on peut appeler cela un fait divers mais la finalité, c'est plutôt ce que Jean-Xavier de Lestrade (JXDL) en a fait, et la rencontre avec lui. Il a une vraie écriture. Et j'ai souhaité continuer cette écriture et instaurer avec lui un dialogue.

Son langage, c'est le cinéma... ce qui m'intéressait, c'était de voir ce que le théâtre pouvait amener de plus, donc chercher ailleurs, et traiter le sujet différemment ou sous un autre angle.

Lorsque j'ai rencontré JXDL pour la mise en scène de *Soupçons* (2009), il était très intéressé par les possibles du théâtre et une nouvelle mise en scène et adaptation de son documentaire. Il a adoré le spectacle, comme une espèce de prolongation de son travail mais avec un regard différent. Il est passionné par ce langage scénique et cette liberté nouvelle que ce médium apporte et qui permet de tout re-questionner.

Quand il est venu voir *Soupçons*, il était en train de travailler sur l'affaire Courjault et m'en a beaucoup parlé. Ces deux sujets sont à l'opposé l'un de

l'autre. Dans *Soupçons*, jusqu'au bout on ne sait pas où est la vérité, alors que, dans l'affaire de Madame Courjault, on sait dès le début qu'elle est coupable.

L'enjeu, ce n'est pas le procès ni cette mécanique du procès mais son voyage à elle, à l'intérieur d'elle-même. Enfin elle se met à penser, à s'incarner, à ouvrir des portes en elle.

Ce qui est bien dans le théâtre, c'est la possibilité de faire entendre un propos dans un nouveau contexte, peut-être plus neutre, sans le prisme des médias. Cela permet de prendre une petite distance avec la réalité pour mieux la voir et l'entendre. Car si cette affaire a été très médiatisée, le public n'y a eu qu'un accès partiel, fragmenté, dominé par l'émotionnel.

Sur scène, ce que vous allez aussi découvrir n'est pas que le personnage de Véronique Courjault mais la rencontre entre les spectateurs et les comédiens face à cette histoire qui est réinventée chaque soir.

Est-ce que cette femme et sa famille sont au courant de votre mise en scène?

JXDL a été soutenu par la famille

Courjault (plusieurs de ses membres sont interviewés dans le film). Il souhaitait sortir le film assez vite après le procès, afin que les gens qui avaient suivi l'affaire seulement à travers les résumés qu'en faisaient les médias, puissent avoir une autre vision des choses. Ce film est donc sorti en pleine tourmente. Maintenant les choses se sont calmées, et j'ai souhaité faire entendre la voix de cette femme en dehors de cette folie

L'enjeu, ce n'est pas le procès ni cette mécanique du procès mais son voyage à elle, à l'intérieur d'elle-même

médiatique et sociétale. Mais en changeant son nom, car cette femme est en train de se reconstruire. Elle est actuellement sortie de prison et elle commence à aller mieux.

Lorsque j'ai souhaité m'approprier cette histoire pour le théâtre, j'ai envisagé de contacter les protagonistes, puis après réflexion, j'ai pensé que ce n'était pas nécessaire. JXDL m'a soutenu dans ce sens. Ces personnes seraient sûrement heureuses de connaître l'existence de ce projet, car il faut que cette parole puisse

être entendue, cela d'autant plus qu'elle pourrait être utile à d'autres...

A travers cette pièce, de quoi voulez-vous parler?

De l'importance de la parole dans toutes les étapes essentielles de notre vie. Et de la place de l'enfant, de la mère, de la grossesse. De la place du récit dans nos vies. Dans cette histoire, c'est parce

comment trouver sa place dans le monde, comment s'y construire (ou s'y reconstruire).

Comment s'est fait le travail d'adaptation?

Pour être au plus juste de l'esprit d'une œuvre, il faut parfois faire plein de détours, prendre des libertés pour enfin y revenir. Il faut tout re-questionner.

On s'est basé sur le livre du mari de cette mère, sur le scénario de départ de JXDL, puis sur la manière dont il l'a fait évoluer sur le tournage puis au montage (soit sa grammaire cinématographique), mais il fallait trouver encore une autre voie.

Le théâtre est toujours très empirique. On a essayé d'être dans la tête du mari qui essaie de comprendre sa femme. De partir de là. Ensuite on a essayé d'évacuer la partie du procès. On a voulu que ce soit la femme qui parle et son mari qui l'interroge. Mais cela n'allait pas non plus.

Mais il fallait quand même une accusation, amener la rigueur de la justice, son intransigeance, et montrer que notre société ne peut pas accepter des infanticides. >

« L'amour maternel est infiniment complexe et imparfait.

Loin d'être un instinct, il faut plutôt un petit miracle pour que cet amour soit tel qu'on nous le décrit. »

Elisabeth Badinter

XY, de l'identité masculine, 1992

Chacune des phrases est importante... de même que l'est la proportion entre monologue et dialogue. Ce questionnement était incessant. Il fallait trouver les mots, la scène, les musiques, l'éclairage... Quand un geste (une lumière, un son...) peut exprimer une chose, pourquoi l'écrire ou la dire ?

Tout a été réécrit avec les dramaturges (Nicole Borgeat et Nicholas Weeks) et aussi transformé continuellement à l'épreuve du plateau. Des questions surgissaient, des choses se sont révélées... Comme toujours dans nos créations, les comédiens sont très impliqués dans l'écriture et la construction du spectacle. Nous avons eu aussi parfois des comédiens ou amis « invités » ; par exemple, Vincent Held est venu nous accompagner pendant une semaine de travail.

L'enjeu, ce n'est pas le procès ni cette mécanique du procès mais son voyage à elle, à l'intérieur d'elle-même

Mais ce travail était dur, car ce sujet réveillait en tous des choses insoupçonnées, et cette histoire, tout à coup, faisait partie de notre vie.

Pour revenir à l'adaptation, un travail de traitement, de synthèse doit se faire. Il y a une nécessaire transposition poétique du verbe, du son, de la lumière scénique. Notre pièce ne cherche pas les mêmes émotions que le film. L'empathie opère différemment. Au procès, Véronique Courjault pleurait énormément et, par souci de réalisme,

le film suit cette même option. Mais nous souhaitons que les spectateurs suivent son processus mental et cheminent avec son corps et ses pensées.

Pourquoi avoir changé le titre (Parcours meurtrier d'une mère ordinaire en Une femme sans histoire) ?

Au départ, JXDL voulait appeler son documentaire *La fille du silence*. Ensuite, France 3 a voulu un titre plus accrocheur *Parcours meurtrier d'une mère ordinaire : l'affaire Courjault*. Et moi, j'ai voulu un autre titre pour laisser à l'œuvre de départ son autonomie, pour se différencier du film.

Une femme sans histoire, la polysémie de ce titre m'intéressait. Et

d'ailleurs au début il y avait un « s » à histoire, puis on l'a enlevé.

Qu'est-ce qui vous touche le plus chez cette femme infanticide ?

C'est son envie profonde de se comprendre, de faire son introspection ; elle a envie de s'en sortir. Elle est d'une certaine manière au-dessus de la justice.

Ce qui me touche, c'est qu'elle est durant les quelques jours du procès au plus proche de l'essence même de qui

elle est, d'où elle vient, et de ce qu'elle est devenue....

Et ce monstre qu'elle a en elle, on peut tous l'avoir. Et le déni, on peut tous le vivre... à des degrés différents, il est partout.

Que révèle votre scénographie ? Que peut-on en dire ?

Très simplement, on essaie de faire un écrin qui soit magnifique et profond, qui suscite une écoute sensible, une attention vaste, mais surtout qui n'empêche rien. Et qui laisse de la place à ce qui est là et à ce qui respire et qui vibre, sur scène et en nous.

Ce n'est pas fait pour qu'on s'y attarde mais les costumes, le son, l'éclairage, on y a mis une attention spécifique pour chaque instant. Tout est questionné, tout est important. Le son, l'éclairage, les mots, les déplacements, les comédiens.

Le but est d'arriver à une qualité et à une finesse supérieures.

Comment avez-vous fait le choix des comédiennes et comédiens ?

Ça prend beaucoup de temps. Ça fait des années qu'il y a certain(e)s comédien(ne)s avec lequel(le)s j'aimerais travailler. Il y a toujours plus de comédiens qui me fascinent que de productions à réaliser ou de rôles à offrir. Et il y a des fidélités bien sûr. Quand on se connaît et que cela se passe bien, on a envie de recommencer, d'aller plus loin. Mais c'est bien aussi de faire des pauses et se de confronter à d'autres personnes.

Concernant Natacha Koutchoumov et Sara Louis, j'avais envie de travailler avec elles depuis longtemps. Mais est-ce que c'était le bon moment pour elles de se plonger là-dedans ? Et pour quel rôle ?

Il a fallu en parler, essayer. On a lu des passages de textes. Le choix était très empirique.

Pour le rôle du mari (Jean-Claude), c'est Karim Nadjar avec qui je travaille pour la cinquième fois qui s'est imposé : nous avions tous les deux envie de recommencer à travailler ensemble.

Il est important que les comédiens connaissent un peu mon univers, aient vu quelques-uns de mes spectacles, et s'y soient intéressés, et inversement d'ailleurs. Il faut que ce soit le bon moment et que tout le monde ait vraiment envie de raconter cette histoire, envie d'être là ; sans égo ni névroses, mais avec simplicité, cœur et humanité.

Ensuite, pendant le travail, il faut faire preuve de beaucoup de mémoire, de souplesse, de technique, car tout bouge jusqu'au dernier moment.

Dans la distribution, il y a aussi Serge Martin qui m'a profondément marqué, car j'ai fait son école à Genève ; j'aime partager cette aventure avec lui. Et puis Martine Paschoud qui était très active quand j'ai commencé dans le métier : elle dirigeait le théâtre de Poche, enseignait, jouait. Elle me touche profondément ; sa passion, son envie et sa curiosité sont intactes.

Tous sont d'excellent(e)s comédien(ne)s

qui ont le plaisir du jeu et de l'émotion. On a passé beaucoup de temps ensemble, à rire, à partager, à pleurer. Et tout à coup un comédien dit : *j'ai envie qu'on arrête pour aujourd'hui et qu'on aille tous boire des coups ensemble si ça ne vous dérange pas*. C'est nécessaire car on doit se rapprocher les uns des autres et écouter la vie.

nous souhaitons que les spectateurs suivent son processus mental et cheminent avec son corps et ses pensées

¹ Odile Verschoot est, depuis 2011, présidente de l'Artaas (Association pour la Recherche et le Traitement des Auteurs d'Aggressions Sexuelles). Elle a publié, en 2007, aux Editions Imago, *Ils ont tué leurs enfants*, Approche psychologique de l'infanticide, préfacé par Sophie Marinopoulos



© Karim Kadjar

Dorian ROSSEL
metteur en scène

1975
D'origine franco-suisse, Dorian Rosset naît à Zurich le 26 avril.

1996
Diplôme de l'Ecole Serge Martin à Genève.

1999-2004
Premières créations avec le collectif transdisciplinaire **Demain on change de nom**, en particulier les séries HLM (1998-2005).

2004
Il fonde la Cie STT(Super Trop Top); ses productions sont présentées tout d'abord au théâtre de l'Usine (Genève), à l'Arsenic (Lausanne) et à Château Rouge (Annemasse)
Création de **Les Jours Heureux**.

2006
Création de **Gloire & Beauté Liquidation totale**.

2007
Création de **Panoramique intime** et de **Je me mets au milieu, mais laissez-moi dormir**.

2008
Création de **Libération sexuelle**.

2008-2011
Artiste Associé à la Comédie de Genève où il crée **Quartier Lointain**, d'après Taniguchi en 2009; **Souçons**, en 2010 (spectacle co-réalisé avec le TPR et joué à Beau-Site en février 2010); avec le théâtre Am Stram Gram, création de **La Tempête** de Shakespeare dans une version tout public dès 8 ans (spectacle présenté à L'Heure bleue).

2008-2011
René Gonzalez lui propose d'être « Compagnon du bord de l'eau » au Théâtre de Vidy qui devient un véritable partenaire de la Compagnie STT.

2011
Création à Vidy de **L'Usage du monde** de Nicolas Bouvier.

Automne 2011
A Paris avec le Monfort et le Théâtre de la Ville, la Cie STT amorce deux saisons avec plusieurs spectacles en tournée jusqu'en été 2013.

Création de **L'Avare**; plus de 60 représentations dans les classes de Suisse romande.

2012
Dorian Rosset inaugure sa résidence au Forum Meyrin avec la création de **Cosmos** (La Bâtie-Festival de Genève / Vidy Lausanne et en tournée).

2013
Création de **Staying Alive** ainsi que de **Oblomov** d'après Ivan Gontcharov.

2014
Au festival OFF d'Avignon, reprise de **Je me mets au milieu, mais laissez-moi dormir** ainsi que de **Oblomov**. Ces deux spectacles partiront en tournée durant la saison 2015-2016.

Reprise de **L'Avare** dans les classes de Suisse romande devant un total de plus de 6000 élèves.

2014
Création de **Une femme sans histoire**, coproduction avec notamment La Bâtie-Festival de Genève et Théâtre Forum Meyrin ainsi que le TPR-Centre neuchâtelois des arts vivants.
Ce spectacle a été créé suite à plusieurs résidences de création en mai, juin et août 2014 à Beau-Site.

Depuis 1996, Dorian Rosset a été actif au cinéma et au théâtre, en tant que comédien et metteur en scène.

Il a tourné avec Francis Reusser, François Rossier, Nasser Bakhti, Frédéric Choffat, David Chidlow...

Au théâtre, il a joué avec G. Demierre, Christian Geffroy Schlittler, José Lillo, Olivier Lopez, Lorenzo Malaguerra, Marielle Pinsard, Roberto Salomon, Robert Sandoz...

En parallèle, Dorian Rosset enseigne à la Manufacture, Haute Ecole de Théâtre de Suisse Romande (HETSR), à Lausanne ainsi qu'à l'ERAC à Cannes et il va donner un stage de formation au TPR les 15 et 16 novembre 2014.

contexte juridique

Ce que prévoit le Code pénal suisse

Au travers de son Code pénal, chaque société en dit long sur sa conception de la protection de la vie humaine et sur sa capacité à traiter toutes les formes de violence de manière plus ou moins différenciée.



Selon l'article 116 CP relatif à l'infanticide: « *La mère qui aura tué son enfant pendant l'accouchement ou alors qu'elle se trouvait encore sous l'influence de l'état puerpéral sera punie d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire* ».

Cette disposition spéciale prévoit une peine réduite par rapport à celle prévue dans le cas général d'un homicide.

Selon la doctrine juridique, « *Après l'accouchement, la mère se trouve encore pendant quelques temps sous l'influence de l'état puerpéral, c'est-à-dire en proie aux désordres physiques et psychiques qui résultent de l'enfantement* » [...] « *La doctrine explique au sujet de cette infraction que la capacité de discernement de la mère est diminuée pendant cette période et qu'elle n'a pas encore noué une relation personnelle avec l'enfant* » [...] « *En présence d'un enfant non désiré, l'art. 116 CP a été conçu pour punir la mère avec retenue dans des situations plus ou moins dramatiques. Il faut cependant observer que l'art. 116 CP n'exige pas, pour que la mère puisse bénéficier de*

cette forme privilégiée d'homicide, qu'elle soit perturbée psychiquement ou qu'elle se trouve dans une situation pécuniaire ou sociale difficile » (cf. Bernard Corboz, *Les infractions en droit suisse*, Vol. 1, Berne, 2010).

Selon l'article 19 CP: « *L'auteur n'est pas punissable si, au moment d'agir, il ne possédait pas la faculté d'apprécier le caractère illicite de son acte ou de se déterminer d'après cette appréciation* ». Il s'agit d'un cas d'irresponsabilité pénale que le juge peut retenir sur la base d'une expertise psychiatrique.

Le déni de grossesse

Le déni de grossesse reste un sujet encore tabou dans notre société et pourtant ce phénomène n'est pas si rare. Souvent confondu avec une grossesse cachée, il est considéré, dans le monde médical, comme une pathologie.



Une femme enceinte vit deux types d'évolution, l'une physique et l'autre psychologique. Lorsqu'elle fait un déni de grossesse, c'est tout simplement qu'elle n'a pas entamé le processus psychique; elle n'a pas *adopté* (ou *accepté*) son enfant comme le ferait une femme qui vit une grossesse standard. De ce fait, il n'y a pas de transformation physique. Certaines femmes continuent même d'avoir leurs règles et ne sentent pas le bébé bouger. Le Professeur Israël Nisand explique ce phénomène de la manière suivante: « *Le corps ne change pas malgré la présence physique de l'embryon, car il est entièrement contrôlé par le cerveau. C'est inconscient. Quand la silhouette commence à se modifier, le cerveau tend les muscles abdominaux, ce qui empêche l'utérus de basculer vers l'avant ; il se développe vers le haut.* » Pourtant, ceci ne se produit pas de manière consciente, la femme qui vit cette situation fait un blocage psychique ou a subi certaines violences dans sa vie. Le cerveau commande alors la position du fœtus et la grossesse se poursuit à l'insu de la mère. Dans certains cas, l'enfant mourra lors de l'accouchement à cause du manque de préparation de la femme ou de l'absence d'aide médicale.

Les raisons qui amènent une femme à faire un déni de grossesse varient de cas en cas; aucune généralité n'est possible. Le seul dénominateur commun est la souffrance.

Cette note est inspirée des deux articles suivants :

1. Israël Nisand
« Déni de grossesse: quand le psychisme « efface » le futur enfant »
in *Le Point*, 30.03.2011
2. « Le déni de grossesse, par Israël Nisand »
in *La feuille de chou*, 18.10.2010
<http://la-feuille-de-chou.fr/archives/13367>

Au cœur de l'horreur

par
Marco Vannotti



La pièce – *Une femme sans histoire* – que j'ai lue et relue m'a placé au cœur de l'horreur. Elle met en scène l'histoire d'une femme qui, en 2009, a été condamnée par une Cour d'assises française à huit ans de prison pour trois infanticides, les deux derniers commis en étranglant puis congelant les bébés.

Le verdict – et cela la pièce ne nous le dit pas – a retenu la préméditation pour ces deux derniers. Une grande partie des débats a traité d'un trouble semblait-il peu connu par les tribunaux : le déni de grossesse et la dénégation, cette deuxième notion étant plus large que la première.

Les enjeux sont évidents : si on fait passer l'idée d'un déni de grossesse, on considère les mères – en raison d'un grave état de dissociation – comme incapables de préméditation. La «dénégation» est utilisée comme un outil judiciaire pour blanchir les femmes auteurs d'infanticide. D'autres postulent que la mère savait pertinemment qu'elle était enceinte. Il se dégage de cette position un jugement : l'infanticide est alors un acte délibéré et monstrueux. Sans avoir de réponses satisfaisantes – elles n'existent probablement pas – je

me risque à prendre une position sur la base de mon expérience clinique. Le thème de l'infanticide me rappelle une histoire que j'avais vécue en personne à l'hôpital comme psychiatre d'une autre mère qui avait tué ses trois enfants.

Je commente le contenu de la pièce selon quatre axes.

1.

L'axe de l'évaluation psychiatrique

Comment évaluer en termes de maladie, de trouble psychique, le geste de celle qui tue un enfant ? Une équation simpliste soutenue fréquemment consiste à postuler que le sujet fortement «malade psychiquement» peut n'être que peu ou pas conscient de la gravité de ses actes ; en fonction de la faiblesse de son appréciation, il n'arrive pas à se déterminer et, en conséquence, il arrive qu'il soit considéré comme peu ou point responsable. Le fait d'attester qu'il est plus ou moins responsable signifie que l'on répond à l'inhumain monstrueux du geste par un acte déclaratif qui déshumanise à son tour l'auteur.

La question du diagnostic ne peut qu'offrir une clé explicative modeste et limitée de l'horreur. Nous connaissons l'impact – certain et documenté – de

la maladie sur le comportement. Les explications psychologiques rapportées dans la pièce visent à réduire, à mettre à l'extérieur de nous – confrontés à une réalité inimaginable – l'effroi que nous ressentons. Nous le projetons sur l'auteur ; nous expulsions sur lui notre crainte d'être contaminé par son inhumanité. Nos catégories diagnostiques nous aident, certes, à comprendre la dimension de la souffrance, mais non à justifier l'impensable, l'inhumain du comportement.

L'évaluation psychiatrique doit encore nous aider à reconstituer la trajectoire de vie, à mettre les événements actuels dans une perspective historique. Et l'histoire de la mère parle d'un grave trouble dissociatif post-traumatique. Les phénomènes traumatiques (comme la négligence, les terreurs et les effractions psychiques sidérantes que la mère a subies dans son enfance) marquent l'existence du sujet d'un dommage persistant. Le traumatisme a ceci de singulier que le sujet y est confronté à une réalité effrayante qu'il n'a pas les moyens psychiques de concevoir ou de «réaliser» ; en cela, il comporte une puissance dissociative. Pour survivre, la mère, lorsqu'elle était enfant, a mis loin de toute conscience ce qui lui arrivait ; elle s'est plongée dans une sorte de

non existence, d'indifférence à soi, aux autres, au monde.

Tant de destructivité froide dans ses actes me porte à postuler encore l'éventualité d'une logique paradoxale, certes, mais peut-être non dépourvue de sens :

faire subir à leurs enfants. Mais la mémoire des traces est, par elle-même, haineuse. La victime se venge, et bien souvent sans comprendre pourquoi. L'infanticide s'inscrit dans un cercle de violences qui se transmet de génération en génération.

L'infanticide s'inscrit dans un cercle de violences qui se transmet de génération en génération

2.

Prendre position quant aux responsabilités

il se pourrait qu'en tuant *immédiatement* ses enfants, elle les ait protégés du risque de leur faire subir la même violence *prolongée* qu'elle avait endurée : elle s'en sentait intuitivement capable et sentait le risque de la leur infliger. Au moment de la naissance de ses trois derniers enfants – surnuméraires, comme elle l'a été dans l'économie de sa famille d'origine – elle aurait compris que sa disponibilité psychique en tant que mère était fortement limitée, voire épuisée par les deux aînés.

Certaines victimes de violence et d'abus, une fois devenues adultes et parents, se découvrent en effet à faire le mal qu'elles s'étaient promis de ne jamais

Ce n'est cependant pas une destinée inéluctable, et des enfants maltraités peuvent devenir des parents remarquables. La pièce nous invite à un travail de compréhension de ce qui a amené l'auteur à commettre la violence. Comprendre la personne ne signifie cependant pas excuser les actes qu'elle a commis. Le fait que la mère ait elle-même, dans le cours de son histoire, été victime de violences, ou qu'elle ait agi dans un état paroxystique de dissociation, donc sans préméditation, n'atténue pas sa responsabilité. >

« Au lieu d'instinct, ne vaudrait-il pas mieux parler d'une fabuleuse pression sociale pour que la femme ne puisse s'accomplir que dans la maternité ? »

Elisabeth Badinter

L'amour en plus, 1981

pour

voir

plus

loin

Je peux arriver à comprendre ce en quoi la mère a pâti et trouver un lien entre sa souffrance, son histoire passée et les actes pour lesquels elle a été condamnée. Mais si je veux lui laisser sa part inaliénable d'humanité, de dignité, malgré les meurtres de ses nouveau-nés, je dois reconnaître qu'elle avait la responsabilité et la possibilité de les protéger. Je ne reviens pas ici – par nécessité de concision – sur le devoir des proches, en particulier de son mari, d'accompagner activement la mère à protéger les enfants. La responsabilité parentale n'est pas qu'une tâche individuelle. J'ai à considérer la coopération des parents, justement la co-parentalité, comme élément essentiel de la protection des enfants. Le fait que ce soit la mère – dans le cas que j'avais suivi comme dans la tragédie relatée ici – qui tue les enfants ne me laisse pas moins indigné contre les pères, *responsables* eux aussi de leur cécité.

3.

L'axe humain – inhumain

Les comportements violents sont déterminés simultanément par divers facteurs : les aspects génétiques, l'environnement, le stress, la personnalité, la maladie mentale, les dysfonctionnements familiaux. Mais l'émergence du comportement meurtrier, quand bien même serait-elle déterminée par l'interaction complexe de ces facteurs, comporte toujours un moment de choix inaliénable.

Comment départir l'humain de l'inhumain ? Il y a cette particularité dans la condition humaine que les limites sont floues ou ne sont pas préfixées de façon

claire ; avec l'homme, tout est possible – le meilleur comme le pire – et l'imaginable ne cesse de se renouveler. Mais il est aussi dans notre condition et de notre tâche humaine de toujours à nouveau penser et affirmer les limites qui permettent à l'humain de vivre et de bien vivre – et, en ce sens, de penser et d'affirmer la limite entre humain et inhumain.

Eugène Minkowski, dans son *Traité de psychopathologie*, a écrit un petit chapitre sur le « monstrueux » qui trace la limite entre ce que la maladie mentale peut donner à comprendre et ce qui est d'un autre ordre que la « maladie », l'inhumain justement. C'est ce que la pièce pose comme question, sans donner de solutions : qu'y a-t-il de maladif chez la mère ? Et d'inhumain dans ses gestes réitérés ? Pour ma part, en considérant, sur le plan de l'implication sociale et parentale, l'auteur comme responsable de ses actes, je lui donne l'opportunité de rejoindre à nouveau l'horizon de l'humain.

4.

L'indifférence

Dans le récit de la mère, c'est l'apparente indifférence, dans son sens courant d'insensibilité, de désaffection, qui interpelle le spectateur. L'indifférence, en dépit de ce qu'elle est ou affiche, ne peut s'abstenir de se situer par rapport à la dimension éthique des rapports humains. Or, les rapports de vie entre les êtres font nécessairement appel à la sensibilité non seulement à la souffrance, aux besoins de l'autre, mais avant tout au droit et à la respectabilité de son existence.

L'indifférence de la mère ne peut se résumer à un mécanisme de défense contre la souffrance. Ni à une sorte de perplexité psychotique. L'indifférence est une atteinte à l'autre, au devoir de solidarité, à notre propre dignité comme membres de la communauté humaine.

Dans le cas que j'avais suivi, et qui m'avait profondément troublé, le tribunal avait conclu à une réduction de la conscience de ma patiente ; elle a été considérée comme non responsable de ses actes. Cela avait miné ma confiance dans l'application de la loi du moment qu'elle « excusait » l'atteinte à la sécurité de base dont les enfants doivent bénéficier.

Le récit de ce fait criminel et tragique, reproposé sous forme théâtrale, nous confronte à une absurdité monstrueuse – qui reste parfaitement exceptionnelle – et nous invite avec force, par son texte, à ne pas laisser les mères ployer sous le poids de la solitude ; à chasser toute forme d'indifférence aux réalités complexes de l'enfantement et de la maternité ; à garantir toujours la vie et la croissance des enfants qui sont le futur de notre humanité.

Marco Vannotti

une femme sans histoire, ou une histoire sans femme ?

L'affaire des bébés congelés

Nous avons affaire à une tragédie dont les protagonistes sont des « voix », qu'elles soient d'experts psy, de juges ou d'enquêteurs, et de l'accusée et de sa famille. Le texte évite cependant soigneusement de poser certaines questions à l'accusée, comme : « Souhaitiez-vous avoir d'autres enfants que vos garçons ? », « Si oui, quand et comment y avez-vous pensé ? », et encore, « Comment vous êtes-vous imaginé les conditions nécessaires pour bien les accueillir ? » et enfin « Y a-t-il quelque chose que vous auriez eu envie ou besoin de faire, à part des enfants ? ». Nous ignorons donc les réponses qu'elle aurait pu y apporter. Pourtant, ce questionnement nous aurait peut-être permis un autre regard sur les bébés congelés. Les échanges rapportés dans le texte parlent de « grossesse visible ou invisible », de « déni ou de dissimulation de grossesse ». La femme auteure des assassinats de bébés n'est présentée que comme mère, dénaturée. Aucun autre choix ne semble exister, ni aucun autre droit que la condition traditionnelle de la **mère**, concept éternel véhiculé notamment par la bienheureuse Vierge Marie, dévouement, chagrin, souffrance, renoncement, silence, joies. Ou la putain. Et ici, la criminelle.

Les voix échangent avec la mère dénaturée, Caroline :

– « Pour Pierre et Léo, j'étais heureuse d'être enceinte [...] »

– « *Et pour les grossesses que vous avez dissimulées ?* » [...] »

– « Je n'ai rien dissimulé. C'est une question compliquée. Ce qui me chagrine, c'est le mot dissimuler » [...] »

– « *On peut tourner autour des mots mais il faut affronter la réalité.* » [...] « *Dans plusieurs de vos déclarations, vous dites que vous étiez parfaitement consciente de votre état de grossesse.* » »

– « J'ai été consciente, au début, de mon état de grossesse et ensuite cette conscience, je ne l'ai plus eue... Ce que je veux dire aujourd'hui, c'est que ces grossesses n'existaient pas pour moi, j'étais pas enceinte, voilà. »

– « *Un peu de cohérence. On ne peut pas être enceinte et l'oublier.* » »

Ce que je veux dire, c'est que je n'étais pas enceinte d'un bébé... ça n'a jamais été des bébés pour moi... »

– « [...] *quand avez-vous cessé de prendre la pilule ?* » »

– « Je ne suis pas sûre de la date... cela peut paraître absurde... j'ai oublié de continuer à prendre la pilule... c'est comme si je ne pouvais pas tomber enceinte... Je sais qu'une femme, ça peut tomber enceinte, mais je pensais que ça n'avait aucun rapport avec moi. »

– « *Mais une fois enceinte, pourquoi n'avez-vous pas opté pour l'avortement ?* »

– « Pour avorter, il faut être enceinte et... c'est pas comme ça que je le ressentais, que je le vivais. »

Que faire d'une pareille histoire ?

On peut souhaiter en faire une illustration du « déni de grossesse » ; on peut en faire un exemple dissuasif pour les mères criminelles ; on peut en faire un chemin vers la libération des femmes.

Si nous choisissons cette dernière option (le propos théâtral a déjà développé les deux autres), nous pourrions dire : La mère de cette femme a été noyée par son rôle de reproductrice, 7 enfants dont 6 de son mari, et des enfants d'à côté ; un désespoir, un besoin de calme et de silence ; ici, silence = absence de bruit et pas dissimulation de secrets ! Droit à l'oubli mais pas droit à une autre vie. La fille de cette mère (qui se considérait comme une bonne mère et jugeait que sa fille l'était aussi) a été oubliée, écartée, plongée dans le silence, opaque celui-là. La mère de cette fille n'a ouvert aucune autre piste. Elle ne le pouvait pas, ça ne se faisait pas. La fille de cette mère s'est débrouillée avec les moyens du bord : silence étouffant, oubli ; c'est elle qui a été mise au congélateur (« *je n'ai jamais eu le sentiment de tuer des bébés mais une partie de moi-même* ») !

Si nous paraphrasions une célèbre marque de boisson gazeuse (il y a une vie après le repas), nous dirions : il y a une vie, avant, pendant et après la maternité.

Merci d'y songer pour toutes celles qui ne voient aucune issue à leur propre vie autre qu'un cadre dit « moral », en fait, rigide et acratopège.

Claudine Stähli-Wolf

saison 2014 ~ 2015

UNE FEMME SANS HISTOIRE

Création Cie STT
Coproducteur TPR

Inspiré du docu-fiction
de Jean-Xavier de Lestrade

Mise en scène
Dorian Rossel

Jeu
Karim Kadjar
Natacha Koutchoumov
Sara Louis
Serge Martin
Martine Paschoud

à Beau-Site

me **26 novembre 2014** à 20h15

je **27 novembre 2014** à 20h15

ve **28 novembre 2014** à 20h15

sa **29 novembre 2014** à 18h15

durée 1h30

www.tpr.ch

Réservations 032 967 60 50

en Tournée

SPECTACLES FRANÇAIS

Bienne, 13 novembre 2014

BONLIEU

Scène Nationale d'Annecy
19 et 20 novembre 2014

L'ARC

Scène Nationale du Creusot
12 mars 2015

www.supertroptop.com

7 spectacles = un Parcours Genre

En collaboration avec l'association SEM-Succès Égalité Mixité, fondée à Neuchâtel en 2013, le TPR lance une nouvelle expérience de médiation, le « Parcours Genre ». A travers sept spectacles de la saison 2014-2015, les spectateurs seront amenés à s'interroger sur leur rapport aux autres et au monde. La construction du masculin et du féminin, le poids des stéréotypes, les rôles que la société attribue aux femmes et aux hommes... constituent la problématique à explorer en compagnie des artistes et des équipes du Centre neuchâtelois des arts vivants.

Le TPR propose ainsi au public une manière différente d'appréhender le spectacle vivant, sans se limiter au plaisir esthétique mais en prolongeant le débat après la fin de la représentation, et ceci durant quatre mois. La première étape de cette expérience est *Une femme sans histoire*, pièce commentée dans le présent *Souffleur*.

Les spectateurs qui le souhaiteraient seront invités à laisser une trace de leur propre parcours grâce à une installation de l'artiste chaud-fonnier Dejan Gacond. Des questions leur seront posées afin de dégager de leurs témoignages une vision d'avenir. Les élèves de l'école de théâtre seront également amenés à intervenir. L'expérience débouchera sur une journée spéciale le 8 mars 2015, avec un débat de société sur le thème de la transmission des valeurs d'égalité dans le canton de Neuchâtel. L'idée maîtresse du « Parcours Genre » est de favoriser les échanges entre le public et les artistes afin que chacun puisse s'enrichir des réactions de l'autre.

Contact TPR: Yvonne Tissot,
chargée de médiation
yvonne.tissot@tpr.ch

engagez-vous

La carte d'adhérent donne droit notamment au journal **Le Souffleur** ainsi qu'à une réduction de 5 francs par billet à toutes les représentations de la saison du TPR.

Cette réduction est également valable pour l'entrée aux représentations données par le TPR dans toutes les villes partenaires.

En vous acquittant de votre cotisation de membre de l'association, vous pouvez également souscrire à une offre réservée aux Amis :

Pour l'achat en bloc de 10 places, vous payez CHF 150.- (soit un tarif de CHF 15.- la place).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page 84 du programme de saison du TPR ou vous adresser directement à l'association:

Association des Amis d'Arc en Scènes
rue de Beau-Site 30
CH-2300 La Chaux-de-Fonds

tél. 032 912 57 70

fax 032 912 57 72

amis@tpr.ch

www.tpr.ch > À propos

30 francs	étudiants, apprentis, AVS, AI, chômeurs
60 francs	simple
90 francs	double
120 francs	triple
150 francs	soutien

CCP 17-612585-3